

L'an deux mille dix-sept,

Nombre de Membres : 18

Le : 30 mars à 16h

En Exercice : 18

Présents : 14

Votants : 15

Le Comité Syndical du SCoT du Pays du Chinonais,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de l'Île-Bouchard sous la
présidence de **Monsieur Hervé NOVELLI**.
Date de convocation : 24 mars 2017.

PRÉSENTS :

MME. Isabelle PAIN

MM. Christophe BAUDRY – Claude BORDIER – Jean-Vincent BOUSSIQUE – Bernard
CHÂTEAU – Jean-Luc DUPONT – Michel FERRAND – Denis FOUCHÉ – Didier GODOY – Jean-
Pierre LOIZON – Gilles MORTIER – Hervé NOVELLI – Christian PIMBERT – Daniel POUJAUD

OBJET :

Validation de la frise SCoT

Absents excusés avec procuration :

MME. Florence BOULLIER représentée par Christian PIMBERT

Absents excusés :

MM. Michel AUBERT – Serge MOREAU – Bernard THIVEL



Monsieur POUJAUD, responsable de la commission SCoT/Environnement, présente les éléments du dossier.

La méthodologie d'élaboration du SCoT du Chinonais, approuvée sur le principe par la commission SCoT du 22 juin 2016, consiste à créer plusieurs niveaux d'information permettant aux élus, techniciens et partenaires d'intégrer la démarche en cours ou simplement de prendre connaissance de certains aspects du schéma, selon leur volonté d'implication.

Cette méthodologie repose sur l'utilisation de liens hypertextes permettant de naviguer entre les différents documents du SCoT.

Afin de rendre cette navigation, la plus complète et autonome possible, un document « porte d'entrée » a été créé. Ce document permet à n'importe quel acteur du territoire d'intégrer la démarche d'élaboration du SCoT du Pays du Chinonais.

À cet effet, le groupe de travail de la commission SCoT propose une frise chronologique qui présente l'évolution de la procédure d'élaboration du SCoT.
Les documents du SCoT sont accessibles par lien, par exemple, sur l'intitulé d'une réunion ou une phase d'élaboration du document.

L'idée est d'insérer cette frise dans la signature de tout mail envoyé dans le cadre de la communication du SCoT.



Le Comité Syndical du SCoT,

Entendu l'exposé réalisé en séance,

Exprime l'accord du Syndicat Mixte du Pays du Chinonais concernant le principe de la frise chronologique SCoT.

Et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'intégrer cette frise à la signature des mails envoyés au titre du SCoT.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Hervé NOVELLI



Certifié exécutoire

Reçu en Sous-
Préfecture de Chinon

Le : 10/04/17

Publié

Le : 10/04/17